



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 78/17

### Objet

Marché Public Global de Performance pour le futur complexe aquatique et sportif communautaire

### Secrétaire de séance

Philippe TOURNIER

### Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire  
05 octobre 2017  
Authume - 20h00

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64  
Nombre de procurations : 13  
Nombre de votants : 77  
Date de la convocation : 28 septembre 2017  
Date de publication : 13 octobre 2017

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, S. Hédin, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin suppléé par O. Gruet, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

**Délégués absents ayant donné procuration :** JC Robert à M. Henry, D. Michaud à JP. Fichère, M. Berthaud à S. Champanhet, P. Bouvret à S. Hédin, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à I. Delaine, P. Jaboviste à JM Sermier, N. Jeannet à I. Mangin, S. Marchand à A. Douzenel, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à C. Nonnotte-Bouton, H. Prat à L. Bernier, G. Coutrot à C. François.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :** A. Hamdaoui, S. Kayi, D. Troncin, D. Chevalier, E. Saget, V. Chevriaud, R. Curly.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a lancé, le 22 juillet 2016, une procédure de dialogue compétitif afin de confier à un titulaire unique, un marché public global de performance pour le complexe aquatique et sportif communautaire prévu sur l'espace Precipiano à Dole.

Par ce contrat global, la collectivité entend confier à un groupement d'entreprises des prestations de conception, de réalisation et d'exploitation-maintenance :

- d'un centre aquatique comprenant quatre bassins (dont un extérieur dit « nordique » et un bassin d'intérieur ludique) et différentes annexes,
- d'un centre de bien-être avec espaces d'activités humides / sèches et différentes annexes,
- de salles sportives et de leurs annexes,
- des abords immédiats compris dans le périmètre d'intervention,
- de tous les espaces nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et notamment le parking.

Le marché porte sur une durée comprenant :

- en tranche ferme : la période des études et des travaux et une période de 6 ans d'exploitation-maintenance à compter de la réception totale des travaux,
- en tranche optionnelle : une période de 6 années supplémentaires de prestations d'exploitation-maintenance.

La Communauté d'Agglomération souhaite une livraison de l'ouvrage pour le printemps 2020.

Afin d'optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement des ouvrages au regard des objectifs de performance définis dans le programme de l'opération, la collectivité a décidé de mener la consultation via une procédure de dialogue compétitif.

Elle était accompagnée dans la rédaction du programme, comme dans le déroulement de la procédure, d'une équipe d'assistants à maîtrise d'ouvrage composée des cabinets ISC SAS, SAMOP SA et PMM SARL.

Un jury, institué par la décision de bureau n°DB30/16 du 26 septembre 2016, a sélectionné le 07 octobre 2016 parmi 6 candidatures (reçues le 20 septembre 2016), trois groupements admis à participer à la phase de dialogue :

- **Mandataire NGE GENIE CIVIL** / GUINTOLI SAS / CARDINAL EDIFICE SAS / BAUDIN CHATEAUNEUF / OCTANT ARCHITECTURE / THIERRY BARREAU EURL / SEBAT SARL / SOJA INGENIERIE SARL / LCO INGENIERIE SARL / BEHI SA
- **Mandataire C3B SAS** / TNA ARCHITECTE / S.ROUX / KATENE SCOP SA / SA SCOP ETAMINE / IMPACT ACOUSTIC / CAMPENON BERNARD VERAZZI / VINCI FACILITIES
- **Mandataire ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE** / AGENCE COSTE ARCHITECTURES PARIS / PATRICK TUAL / ARCHIMEN / BETEG SARL / AMSTEIN + WALTHERT SAS / ACOUPHEN / CYPRIUM / GUIBAN SAS / SPIE EST.

Sur la base des offres initiales déposées le 22 décembre 2016, les représentants de la collectivité ont donc mené une phase de dialogue (audition, questions/réponses dématérialisées, entretiens complémentaires) avec les candidats, visant à améliorer les potentialités de chaque proposition pour répondre au mieux aux besoins exprimés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le dialogue étant arrivé à son terme, le pouvoir adjudicateur a invité, le 22 mai 2017, les candidats à déposer leurs offres finales pour le 26 juin 2017.

Après avoir entendu les candidats lors d'une audition finale le 26 septembre 2017, les membres du jury, réunis le 03 octobre 2017, ont examiné et formulé un avis sur les propositions.

Cet avis, présenté en Bureau Communautaire le 03 octobre 2017, propose au représentant du pouvoir adjudicateur de retenir l'offre du groupement **C3B SAS**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 71 votes pour et 6 abstentions :

- **VALIDE** l'avis rendu par le jury du marché public global de performance pour le futur complexe aquatique et sportif communautaire en retenant l'offre du groupement **C3B SAS**,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché public global de performance pour la réalisation du futur complexe aquatique et sportif communautaire.

Fait à Authume,  
Le 05 octobre 2017  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction de la Commande Publique
- Trésorerie Principale